

2026-009

**Département de MAINE-ET-LOIRE**  
**Arrondissement de SAUMUR-SUD**  
**C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX**

**SEANCE DU C.C.A.S. DU 27 AVRIL 2026**

**Délibération 2026/05**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Président, sur convocation faite par lui, le 15 avril deux mille vingt-six.

**Présents** : Monsieur FROGER, Madame TOUCHARD,  
Madame LE BRETON, Madame HUET, Madame CHANTRON  
Monsieur MERCK, Madame VESSELLA, Madame MILLASSEAU,  
Madame QUENTIN, Madame REVERDY, Madame DENIS  
Madame BOISGARD, Monsieur ROULLOIS, Madame LESEVRE,  
Madame CHEVRÉ,

**Excusés** : Monsieur JEUDY qui a donné pouvoir à Monsieur MERCK  
Madame LACASSIN

En exercice : 17

Etaient Présents : 15

Excusés : 2

**Secrétaire de séance** : Monsieur MERCK

**INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Code de l'Action Sociale et des Familles fixe les modalités d'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale (article R. 123-7)

Le Conseil d'Administration est composé :

- Du Maire, qui en est le président de droit,  
et, en nombre égal :
- De membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal
- De membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement des actions sociales menées dans la Commune.

Le nombre de membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil municipal dans la limite suivante :

- Membres élus : 8
- Membres nommés : 8  
soit un total de 16 membres en plus du président.

Accusé de réception en préfecture  
049-200082600-20260504-TOME1-2026-05-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2026

## 2026-010

Les membres élus et nommés du Conseil d'Administration du C.C.A.S, le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal, dans un délai maximum de deux mois, et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Compte tenu de cette législation, il est procédé, de la manière suivante, à l'installation du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellevigne-les-Châteaux.

### a. Fixation, par le conseil municipal, du nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal en séance du 30 mars 2026, a fixé à 17 le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. (Monsieur le Maire, Président de droit, article R123-7, 8 membres élus, 8 membres nommés)

### b. Election des membres par le Conseil Municipal en son sein

Le Conseil Municipal, en séance du 30 mars 2026, a élu, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Sabine TOUCHARD Adjointe
Nelly LACASSIN Maire déléguée
Nelly LE BRETON Conseillère Municipale
Murielle HUET Conseillère Municipale
Virginie VESSELLA Conseillère Municipale
Eric MERCK Conseiller Municipal
Eric JEUDY Conseiller Municipal
Audrey QUENTIN Conseillère Municipale

### c. Nomination des membres par Monsieur le Maire

Les associations ont été informées par voie d'affichage et par courrier du prochain renouvellement du Conseil d'Administration. Monsieur le Maire a nommé, par arrêté en date du 16 avril 2026, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

 Au titre de la représentation des associations :

- Mme Amélie DENIS, domiciliée 11 rue des Plantes à SAINT-CYR-EN-BOURG 49260 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- Mme Chantal CHANTRON, domiciliée 15 route de Saumur à SAINT-CYR-EN-BOURG 49260 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX, en qualité de représentant des personnes handicapées ;

Accusé de réception en préfecture  
049-200082600-20260504-TGME1-2026-0510-DE  
Date de dépôt en préfecture : 10/06/2026 10:40

## 2026 - 011

- M. Philippe ROULLOIS, domicilié 16, impasse de la Moricerie à SAINT-CYR-EN-BOURG 49260 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX en qualité de représentant dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions ;
- Mme Josiane BOISGARD, domiciliée 4 impasse des Noyers à BRÉZÉ 49260 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX, domiciliée 12 rue de la Bruyère à SAINT-CYR-EN-BOURG 49260 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX en qualité de représentant des personnes âgées et des retraités ;

### ✚ Au titre des personnes qualifiées :

- Mme Nadège REVERDY, domiciliée 8 montée du Petit Saumur à SAINT-CYR-EN-BOURG 49260 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX ;
- Mme Geneviève MILLASSEAU domiciliée 5 impasse Julien TOURON à CHACÉ 49400 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX ;
- Mme Liliane LESEVRE, domiciliée 26 rue des Vernes à CHACÉ 49400 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX ;
- Mme Odile CHEVRÉ, domiciliée 8 allée des Erables à CHACÉ 49400 BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX.

### VOTES

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance**  
**Éric MERCK**



*Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 30 avril 2026*

**Pour Extrait Conforme**  
**Le Président**  
**A. FROGER**



Accusé de réception en préfecture  
049-200082600-20260504-TOME1-2026-05-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2026